

RÉVISION ALLÉGÉE N°2

Prescription de la révision allégée n°2 du PLUi.

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres **a prescrit la révision allégée n°2 en date du 26 février 2020**, afin de tenir compte de l'évolution de certains projets d'équipements ou d'urbanisation et a fixé les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme :

- Révision allégée n°2 : ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur N, rue de la République à HERIC

La délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie des communes concernées, à compter du 9 mars 2020.

[Consulter la délibération du 26 février 2020](#)



Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30